

## SUPPLÉMENT AU N. CXXXI DE L'AMI DU ROI

*Lettre aux Rédacteurs de l'Ami du Roi,*  
du 4 Octobre 1790.

MESSIEURS,

Un sentiment trop impérieux pèse sur mon cœur, pour qu'il me soit permis de le renfermer en moi-même plus long-tems.

C'est à votre journal, c'est aux Amis du Roi, du peuple Français, de l'ordre et de la vérité que je dois confier une déclaration que me dictent l'honneur et la conscience, les deux seules sources que puisse avouer le patriotisme.

Destiné, pendant le cours de ma vie, à calculer les degrés de la scléroté humaine, je croyois du moins en avoir retrouvé le dernier terme dans les forfaits qui ont souillé la journée du 6 Octobre. Hélas ! mon ame navrée, à cette époque, n'entrevoit pas qu'elle avoit encore une année à parcourir et qu'elle feroit alors la triste découverte de la vérité, que lui a révélée la séance du 2 de ce mois.

J'ai vu, dans cette trop mémorable journée, l'art perfide du mensonge se jouer impunément des vérités les plus sacrées ; les premiers efforts des sclérats transformés en vertus ; leur férocité presqu'applaudie ; leurs forfaits représentés comme de *simples malheurs*. J'ai vu invoquer sur eux le nom de *patriotes*, ce titre jusqu'à-présent si pur, si digne de la générosité de la nation Française ; j'ai vu, et j'aurois pu n'en pas frémir ! un représentant de cette nation appeler à son secours toute la fidélité de l'histoire pour retracer à nos neveux ce qui devoit n'être que le sujet éternel de notre honte, et calculer froidement, du milieu d'un carnage exécrationnable, une *leçon utile aux Rois, aux courtisans et aux peuples*.

Hé quoi ! étoit-ce donc lorsque tant de vertus entouraient le trône ; lorsqu'un monarque chéri déclaroit ne vouloir être heureux que du bonheur de son peuple ; lors, enfin, que son auguste compagnie nous montrait une ame assez élevée pour n'apercevoir dans le retranchement de l'autorité royale qu'un adoucissement aux devoirs de la

royauté, que le *premier anneau* de notre révolution devoit, suivant l'expression d'un de nos plus grands orateurs (1), être attaché au fer des assassins.

Non ; mon ame s'irrite d'avoir entendu professer de pareils principes ; et ne pouvant y voir que la subversion la plus funeste de toutes les vérités morales et politiques, je me hâte de lever jusqu'aux apparences du doute que j'aie pu les partager (2).

Homme, français, citoyen, je déteste et détesterais toute ma vie les scènes sanglantes qui ont déshonoré le palais de nos rois.

Comptable de ma conduite publique comme représentant de la nation, je dois dénoncer l'opprobre de mon tems devant les générations futures, et retourner intact auprès de mes commettans qui n'auront pas à rougir des pouvoirs qu'ils m'ont confiés, lorsqu'ils pourront se reconnoître dans l'usage que j'en aurai fait en leur nom.

Telle est la déclaration que je soumetts sur-tout à cette portion précieuse de citoyens, qui, en m'investissant de leurs droits, m'avoient comme placé sous la sauve-garde de leur vertu, et en qui, un amour constant et fidèle pour le Roi, n'a jamais retracé que l'amour véritablement éclairé du peuple.

Signé, CHABROL, Président et lieutenant-criminel du présidial de Riom, député par la noblesse de cette sénéchaussée.

*Copie d'une Lettre écrite à M. Garat, Membre de l'Assemblée Nationale, et Rédacteur du Journal de Paris.*

J'ai lu, Monsieur, le journal de Paris, du vendredi 1<sup>er</sup> octobre, n<sup>o</sup>. 274. C'est avec une surprise impossible à vous rendre que j'y ai vu le pompeux

(1) M. l'abbé Maury.

(2) La présente déclaration doit lever toute équivoque auprès de ceux qui induits en erreur par une ressemblance de nom, m'avoient cru l'auteur du rapport.

« Éloge que vous avez bien voulu faire de moi, et cela, comme vous le dites, d'après une seule phrase de ma part. Je ne veux pas de complimens de la vôtre. On diroit, à vous entendre, qu'après m'être aussi vivement opposé qu'il dépendoit de moi à l'immense émission d'assignats décrétée dans la séance du 30 septembre, je suis devenu tout-à-coup le lendemain un des plus déterminés partisans d'une opération que je réprouvois la veille, que je redoutois tant, et que je redoute encore. Non, Monsieur, mon opinion n'est pas si versatile. Vous et tous les membres de l'assemblée du côté que vous dénommez *démocrates*, vous vous êtes bien mépris, si vous avez pu croire que j'allois devenir l'apologiste d'un système que j'avois d'avance bien approfondi, et dont tout homme entièrement désintéressé, doit prévoir les fâcheuses suites.

« Je vous déclare donc, Monsieur, que si la question des assignats étoit encore à reprendre dans l'assemblée, je la repousserois avec autant de répugnance que je l'ai fait; ainsi que tous ceux de mes collègues que vous gratifiez si généreusement du titre d'*aristocrates*, titre dont je m'honore cependant dans cette occasion, plus encore que dans toute autre, puisque vous faites savoir au public que ce sont particulièrement ceux que, selon vous, on appelle *aristocrates*, qui s'opposoient à la création de la monnoie fictive des assignats. Ce que j'ai dit, Monsieur, ne méritoit pas autant de phrases de votre part: vous ne l'aviez que trop prévu, car vous l'aviez annoncé d'avance.

« Voici les faits. MM. Rebwel et Liancourt avoient proposés des mesures à prendre, des adresses, des instructions à envoyer aux provinces, pour leur apprendre cette grande nouvelle. Voici mon dire: « Autant nous avons manifesté hier, MM., de vives oppositions à une nouvelle émission d'assignats, autant nous desirons que cette opération ait un heureux résultat: ainsi nous ne nous opposons

pas aux proclamations, adresses, instructions à envoyer aux provinces que desiront MM. Rebwel et Liancourt. »

« Si j'ai pris la parole dans cette occasion, ce n'est ni par envie, ni par le regret de ne pas avoir été un des votans en faveur des assignats. J'en abandonne tout le succès et toute la gloire à leurs promoteurs; mais c'est afin que, suivant le louable usage, on n'accuse pas ceux que vous dénommez *aristocrates*, d'avoir contrarié les mesures à prendre pour le succès d'une opération arrêtée et décrétée par l'assemblée nationale; et si le côté que vous appelez *aristocrate* veut m'en croire, le démocrate nous trouvera bien dociles sur cette matière, ou du moins sur l'adresse à envoyer aux provinces, pour les instruire de notre détermination.

« Responsable envers celle que j'ai l'honneur de représenter, et connoissant son vœu, je serois très affecté que, d'après votre journal, un seul de mes commettans pût croire que j'aie applaudi un instant aux décrets de l'assemblée sur les assignats. Ainsi je vous prie, pour rétracter le long éloge que vous m'avez prodigué, de consigner ma lettre dans votre journal, elle prouvera ma fidélité envers ceux qui m'ont honoré de leur confiance, ma soumission aux loix, et la incertitude de mes vœux pour que toutes celles que nous faisons puissent opérer le bonheur de la France.

Je suis très sincèrement:

Monsieur,

Votre très-humble et très-  
obéissant serviteur,

LOUIS DE FOUCAULD LARDIMALIE,  
député du Périgord.

On souscrit pour ce Journal, rédigé par les *Continuateurs de FRÉRON*, chez Madame FRÉRON même, rue Saint-André-des-Arts, n<sup>o</sup>. 37, au coin de celle de l'Eperon.

Le prix de la souscription pour Paris est de 30 livres pour un an; de 16 livres pour six mois, de 10 pour trois mois:

Pour la province de 35 livres pour un an; de 18 livres pour six mois; de 10 pour trois mois.

On souscrit aussi en province, chez tous les libraires, et à tous les bureaux de poste.

On prévient qu'il faut affranchir le port des lettres et de l'argent.

Toutes les lettres qui ne seront point affranchies resteront au rebout à la poste.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE L'AMI DU ROI.